Informations de base

2001/0251(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: contribution de la Communauté au Fonds mondial **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	RÜBIG Paul (PPE-DE)	12/11/2001
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
EuropeAid	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/10/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0612	Résumé
20/11/2001	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
28/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

29/11/2001	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0631/2001	Résumé
06/12/2001	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
19/12/2001	Signature de l'acte final		
19/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/01/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/0251(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 179 Règlement du Parlement EP 52-p1 Règlement du Parlement EP 170
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0631/2001 JO C 153 27.06.2002, p. 0034-0262 E	29/11/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2001)0612 JO C 051 26.02.2002, p. 0320 E	23/10/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2002/0036
JO L 007 11.01.2002, p. 0001-0002 Résumé

Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: contribution de la Communauté au Fonds mondial

2001/0251(COD) - 19/12/2001 - Acte final

OBJECTIF : apporter une contribution financière communautaire au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Décision 36/2002/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la contribution de la Communauté en faveur du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. CONTENU : Le Conseil, ayant repris tous les amendements votés par le Parlement européen en première lecture, a adopté définitivement, conformément aux dispositions relatives à la procédure de codécision, la décision ainsi amendée concernant la contribution de la Communauté européenne en faveur du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. La décision prévoit que la Communauté verse en faveur du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme une contribution d'un montant de 60 mios EUR pour 2001. la Commission est tenue d'informer le Parlement européen, le Conseil et la Cour des comptes sur la gestion financière de ce Fonds. En 2002, la Commission devra en outre présenter au Parlement et au Conseil un rapport sur la gestion et les méthodes de travail de ce Fonds. Ces informations seront par la suite intégrées dans le rapport annuel sur l'aide extérieure de la Communauté. ENTRÉE EN VIGUEUR : 11 janvier 2002.

Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: contribution de la Communauté au Fonds mondial

2001/0251(COD) - 23/10/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : fournir une base juridique en vue de la contribution de la Communauté européenne au Fonds mondial mis en place par les Nations-Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria. CONTENU : la décision proposée servira de base légale à l'action de la Communauté en vue de lutter contre ces trois maladies et permettra ainsi la mobilisation des crédits nécessaires sur le budget 2001 et sur le FED pour financer la contribution annoncée par le Président de la Commission à la réunion du G8 de Gênes, soit 120 millions EUR, dont 60 millions sur le budget 2001 et 60 millions sur le FED.

Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme: contribution de la Communauté au Fonds mondial

2001/0251(COD) - 29/11/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Joaquim MIRANDA (EUL/NGL, P) sur la participation de la Communauté au Fonds mondial pour la lutte contre le VIH /Sida, la tuberculose et la malaria, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le Parlement demande que cette contribution soit fixée annuellement dans le contexte d'une base juridique ad hoc et que les 60 mios d'EUR prévus par la Commission soient garantis pour la seule année 2001.